

Droit fiscal

qu'on pourra extraire à mesure que progressera la technologie. Cela représente un potentiel de 630 milliards de barils de pétrole provenant des sables bitumineux. A seulement \$10 le baril, cela représenterait plus de 6 trillions (américains) de dollars pour le peuple canadien, soit plus de \$250,000 pour chaque homme, femme ou enfant du pays.

Il s'agit de sommes énormes, qui pourraient rapporter des bénéfices énormes, compte tenu du niveau atteint par le prix du pétrole ces dernières années. En 1973, l'Alberta et Syncrude ont conclu un accord sur l'exploitation des sables bitumineux. Les estimations de l'époque étaient établies sur des projections fournies par la société Foster Economic Consultants de Calgary. En 1971, le pétrole se vendait \$4 le baril. Ce groupe d'économistes albertains a prédit qu'il atteindrait \$6.45 le baril en 1984, \$10.50 en 1994 et \$13.50 en 1999. Eh bien, nous avons eu le prix de 1984 l'an dernier, et cette année nous allons avoir celui de 1999. Que sera donc le prix en 1980 ou en 1990?

Comme l'a dit le ministre, l'accord passé avec Syncrude ne concerne pas seulement une usine: il constitue un précédent pour l'avenir. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a affirmé que les autres sociétés viendront ici quémander à genoux les mêmes concessions fiscales, et mentionné la Great Canadian Oil Sands qui exploite actuellement les sables bitumineux. En 1963, cette société entreprenait la construction d'une usine de 124 millions de dollars destinée à extraire du pétrole des sables bitumineux. Une fois achevée, l'usine a coûté 300 millions, mais elle produit 65,000 barils par jour et, à \$6.50 le baril, elle fait des bénéfices.

Voyons ce qui se passe avec Syncrude. Elle dispose des compétences financières, économiques et techniques du domaine privé des gars d'Exxon qui connaissent tout en matière de gaz et de pétrole. Examinons leurs prévisions. Je sais que notre économiste distingué, le député de York-Simcoe (M. Stevens), sera fasciné. En 1963, Syncrude démarrait sur la base d'un coût estimatif de 356 millions de dollars et d'une capacité prévue de 100,000 barils de pétrole par jour. La révision effectuée en août 1971 portait ces chiffres estimatifs à 360-430 millions de dollars pour les coûts, pipe-line et servitudes non compris, et 125,000 barils jour pour la capacité. En décembre 1971, les coûts estimatifs révisés encore une fois passaient à 500 millions de dollars. En mars 1973, nouvelle hausse à 744 millions de dollars. Comme l'entreprise privée est efficace! Voilà la confiance que l'on peut accorder aux économistes et aux techniciens de Syncrude qui conseillent maintenant le gouvernement fédéral. En septembre 1973, le premier ministre albertain annonçait la signature d'un accord avec Syncrude. Le projet allait coûter environ un milliard de dollars, dont 800 millions pour l'usine et le reste pour la centrale électrique et les servitudes. Il y a quelques mois, en juin 1974, nous avons entendu dire que l'usine allait coûter 846 millions de dollars.

● (1610)

[Français]

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Nipissing invoque le Règlement.

M. Blais: Monsieur le président, je me demandais si la présidence pourrait bien indiquer si le projet de loi à l'étude n'est pas le bill C-49 et, dans l'affirmative, je voudrais savoir en quoi les propos du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) se rattachent au bill à l'étude. Ce

[M. Nystrom.]

n'est pas que je veuille le déranger, mais je voudrais y voir quelque relation, et je n'en vois aucune. Évidemment, si l'on s'attarde à des choses qui ne sont pas directement en cause, on siègera pour des périodes de temps non justifiées.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Je vois que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) vient de se lever. Désire-t-il prendre la parole au sujet du rappel au Règlement?

M. Nystrom: Oui, monsieur l'Orateur. Je suis étonné que le député ait invoqué le Règlement pour cette raison, étant donné que la mesure traite de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, des redevances et de leur non-déductibilité pour fins fiscales. La déclaration que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite il y a deux jours, est l'une des plus importantes que nous ayons entendues depuis bien des années. Si débattre cette question n'est pas approprié, je me demande ce qui peut bien l'être. Depuis un jour ou deux, d'autres députés ont parlé de Syncrude, et j'estime que j'ai les mêmes droits qu'eux.

[Français]

M. Blais: Monsieur le président, je suis parfaitement d'accord sur...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député a eu l'occasion d'exposer son point de vue. Je pense que la réponse qui lui a été donnée par l'honorable député de Yorkton-Melville est très valable. Je suis certain que l'honorable député ne voudrait pas que la présidence empêche un honorable collègue de toucher des points qui ne sont peut-être pas précisément relatifs au bill, mais qui, dans leur ensemble, ont un rapport avec tout le problème du pétrole.

[Traduction]

J'estime que si d'une part les observations du député ne portaient pas directement sur des dispositions du bill, elles touchaient de près les effets de l'imposition.

[Français]

M. Maurice Dupras (Labelle): Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Labelle a la parole sur un rappel au Règlement.

M. Dupras: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que ce soir...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si l'honorable député veut faire un autre rappel au Règlement, il peut le faire, car le premier a déjà été réglé. Alors, l'honorable député de Labelle invoque de nouveau le Règlement.

M. Dupras: Monsieur le président, au sujet d'un nouveau rappel au Règlement je dirai, pour la gouverne du député, qu'on a réservé la séance de ce soir pour discuter du pétrole extrait des sables bitumineux. Peut-être qu'il pourrait réserver ses propos pour ce soir à 8 heures.

[Traduction]

Des voix: Non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas le sujet de ce soir.